

**Question prioritaire avec demande de réponse écrite P-005156/2021
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Nadine Morano (PPE)

Objet: Campagne de promotion du hidjab par le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe a publié sur son site internet et sur les réseaux sociaux une campagne de communication mettant en scène des femmes portant le hidjab.

Plus qu'une campagne de lutte contre les discriminations, il s'agit d'une véritable action de promotion de ce voile islamique, seul signe religieux sexiste, qui matérialise l'inégalité entre les hommes et les femmes. En effet, certains visuels affirment que «la liberté est dans le hijab» ou que le hidjab est «un droit humain».

Cette initiative est donc profondément scandaleuse. Elle constitue une insulte envers toutes les femmes courageuses qui sont tuées ou menacées dans le monde en raison de leur volonté de se libérer de cet instrument d'asservissement.

Il apparaît que certains éléments de cette campagne présentent le logo de la Commission européenne, ce qui laisse présumer que la Commission l'aurait cofinancée.

Dans ce contexte:

1. La Commission a-t-elle cofinancé cette campagne? A-t-elle participé, de manière directe ou indirecte, à cette initiative?
2. Dans l'affirmative, à hauteur de quel montant et avec la validation de quelle autorité?
3. Compte-t-elle condamner cette campagne de communication qui va à l'encontre de toutes les valeurs européennes?